Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2017-098

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2017

Sommaire

DDT 79

79-2017-08-03-001 - ARRETE FIXANT COMPOSITION COMMISSION LOCALE COTATION VEAUX MARCHE DE REFERENCE DE LEZAY (4 pages) Page 3

DDT 79

79-2017-08-03-001

ARRETE FIXANT COMPOSITION COMMISSION LOCALE COTATION VEAUX MARCHE DE REFERENCE DE LEZAY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Agriculture et Territoires

ARRÊTÉ

fixant la composition de la commission locale de cotation des veaux de huit jours à trois semaines du marché de référence de LEZAY

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) N°2270/2002 de la Commission du 19 décembre 2002, fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 1254/1999 du Conseil en ce qui concerne le relevé des prix de certains bovins constatés sur les marchés représentatifs de la Communauté ;

Vu le décret no 2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2001 modifié, relatif à la cotation des gros bovins vifs et des veaux vifs âgés de 8 jours à 3 semaines sur les marchés représentatifs ;

Vu l'arrêté du 6 février 2008 fixant la liste des marchés représentatifs pour les veaux dits de huit jours ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2017 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 portant subdélégation de signature générale ;

Vu l'arrêté du 25 février 2016 fixant la composition de la commission locale de cotation des veaux de huit jours à trois semaines du marché de référence de LEZAY ;

Vu le courrier en date du 25 juillet 2017 adressé par le Président du Marché de Lezay à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres

39, avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT Cedex - TÉLÉPHONE : 05.49.06.88.88 – TÉLÉCOPIE : 05.49.06.89.99 - COURRIEL : ddt@deux-sevres.gouv.fr
HORAIRES D'OUVERTURE : 09 h 00 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h (15 h 30 le vendredi et veille de jour férié)

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres, pour 3 ans, de la commission locale de cotation du marché de référence de LEZAY :

en tant que Président
- M. DEMPURE Jean-Jacques – 2 rue du Moulin Cuit 79120 LEZAY ;

en tant que représentants de l'État
- le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- le ou les représentants régionaux de FranceAgriMer ;
- le chef du service régional de l'information statistique économique et territoriale (SRISET) ou son représentant ;

en tant que représentant de la commune
- le maire de la commune de LEZAY ou son représentant ;

Représentants des vendeurs
en tant que producteurs [2 à 4]
- M. BLANCHARD Guy - La Groie - 79500 CHAIL, titulaire
- M. DELAIRE Benjamin – L'Aventure - 17230 MARANS , titulaire ;
- M. DUFOUR Laurent – SCEB Dufour – La Lignée – 24250 ST MARTIAL DE NABIRAT, suppléant

en tant que groupements de producteurs [0 à 1]
- M. BILLEROT Bruno - COREL- BP 29 -17700 SURGERES, titulaire ;

en tant que commerçants en bestiaux [1 à 3]
- M. SANSAULT Jean Yves - Libardon - 79190 CLUSSAIS La POMMERAIE, titulaire ;
- M. BELLIVIER Olivier – Le Pic - 79120 LEZAY, titulaire ;

Représentants des acheteurs
en tant qu'éleveurs indépendants [0 à 1]
- néant

en tant que groupements de producteurs [0 à 1]
- néant

en tant que commerçants en bestiaux [1 à 3]
- M. CLOAREC Julien - SOCOBE - 24800 CORNAC sur L'ISLE, titulaire ;
- Mlle CAILLAUD Maria - Le Chatelards - 16310 CHERVES CHATELARDS, titulaire ;
- M. BLIN Jean-Philippe - l'Olivier - 49510 JALLAIS, titulaire ;
- M. THOMAS Pierrick – CTB – 35130 LA GERCHE DE BRETAGNE, suppléant

en tant qu'abatteur [1 à 2]
- M. PRIOUL Xavier - DENKAVIT - ZI de Meron BP 9 - 49260 MONTREUIL BELLAY titulaire ;
- M. LEFEVRE Michel – DENKAVIT - ZI de Meron BP 9 - 49260 MONTREUIL BELLAY suppléant ;
- M. CHAPOULI Bruno – COPROVIT - 19, place de la liberté - 24120 TERRASSON, titulaire ;

Article 2 : L'arrêté du 25 février 2016 fixant la composition de la commission locale de cotation des veaux de huit jours à trois semaines du marché de référence de LEZAY est abrogé.

Article 3 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, le directeur départemental des territoires et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le - 3 AOUT 2017

Pour le Préfet, par délégation,

Le directeur départemental

Alain JACOBSOONE